

COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 AOUT 2021

L'an deux mil vingt et un le trente août, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Eric CHEVALIER, Maire

Date de la convocation : 23/08/2021

ETAIENT PRESENTS : Mmes THIOULET Christelle, RAMBAUD Corinne, PELLETIER Chloé, TURBE Anne-Marie, Mrs CHEVALIER Eric, FRAGU Jean-Marie, BOUTINEAU Stéphane, MIOT Kevin, BOISGROLLIER Claude, MARILLEAU Jean-Michel

ETAIT ABSENTE : Mme SABOURIN Angélique

Madame Christelle THIOULET a été désignée secrétaire de séance

Le compte-rendu de la séance du 5 Juillet 2021 est adopté.

SAINT BERTRAND

M. FRAGU souligne le fait que l'obligation de la présentation du pass-sanitaire n'était pas indiquée sur le flyer de la fête de la Saint Bertrand. Le Conseil Municipal s'accorde sur la nécessité de contacter les personnes inscrites pour les en informer. M. Le Maire dit que Mme THIOULET et lui-même contrôleront les personnes à l'entrée de la manifestation qui sera située au portillon accédant au court de tennis. Un tampon sera apposé sur le bras des personnes contrôlées afin qu'il n'y ait pas à le faire une seconde fois lors de l'entrée dans la salle des fêtes. Le parking sera situé au terrain d'Agility et M. RICROS du CSCT en sera prévenu (il est possible qu'une activité soit organisée ce jour-là). Les agents techniques installeront des panneaux afin d'indiquer cette zone de stationnement. M. Le Maire dit qu'il a préparé son discours dans lequel il présentera la genèse et le déroulé du projet du nouveau logo. Les jeunes du dispositif argent de poche seront conviés à le dévoiler lors de l'inauguration. M. Le Maire informe le Conseil Municipal qu'un set de table a été réalisé sur lequel est imprimé le logo et son explication. Les personnes présentes au repas pourront ramener ce set chez elles. Mmes THIOULET et RAMBAUD pointeront les personnes inscrites pour le repas à l'entrée de la salle des fêtes et s'assureront que ces dernières ont bien eu le contrôle du pass-sanitaire. M. Le Maire demande à M. BOUTINEAU si tout est prêt pour le repas. Ce dernier confirme que tout est réservé. M. Le Maire dit que lors de l'animation musicale (groupe de rock des années 70-80) il ne sera pas possible de danser compte tenu du contexte sanitaire. Le Conseil Municipal échange autour de la mise en place de la structure gonflable, des tivolis. Pour l'apéritif une petite barquette individuelle sera créée (brochette tomate, gougère, cacahouètes). Concernant le repas, il y a 116 adultes et 10 enfants d'inscrits.

AH!

M. Le Maire informe le Conseil Municipal que Mme THIOULET et lui-même procéderont au contrôle des pass-sanitaires pour le spectacle des Mythos dans le cadre du festival Ah! le 19 septembre à 17h. Un tampon sera également apposé sur le bras des personnes suite à ce contrôle. Ce week-end-là ont également lieu les journées du patrimoine. Dans ce cadre, sera exposé à l'église des photos prises lors de la 1^{ère} phase de travaux de celle-ci. La question de la tenue d'une buvette lors de cette journée par le comité des fêtes est soulevée. Une réservation de la salle des fêtes pour ce week-end de manifestation est posée (le spectacle sera rapatrié en ces lieux en cas de mauvais temps). Une exposition de minéraux se déroulera également à la chapelle de la Miolière organisée par Capella Bertrandi.

RENOUVELLEMENT CONVENTION DE PARTENARIAT SIGIL

Vu l'article 3 alinéa 4 des statuts du SIEDS relatif aux conditions d'exercice de la compétence facultative,

Vu la délibération du Comité Syndical du SIEDS n°02-06-24-C-07-50 du 24 juin 2002 relative aux modalités de transfert de la compétence facultative SIGil,

Vu la délibération du Comité Syndical du SIEDS n°03-01-C-07-30 du 13 janvier 2003 relative aux modalités de recouvrement des contributions SIGil,

Vu les délibérations du Comité Syndical du SIEDS des 19 février 2007 et 12 mars 2007 relatives à la mise en place du projet @CCORDS79 dans le cadre de la compétence facultative SIGil et notamment les modalités d'adhésion des communes,

Vu la délibération du Comité Syndical du SIEDS n°07-06-25-C-04-94 du 25 juin 2007 relative au renouvellement des conventions de partenariat pour la digitalisation des documents cadastraux, l'échange et l'usage de données composites,

Vu la délibération du Comité Syndical du SIEDS n°10-06-28-C-09-73 du 28 juin 2010 concernant la contribution financière des communes,

Vu les partenariats établis entre le SIEDS, le Conseil Départemental des Deux-Sèvres, la DDT, le SDIS et le SMO Deux-Sèvres Numérique afin de mieux accompagner chaque territoire des Deux-Sèvres,

Vu la convention DGFIP signée entre la commune, le SIEDS et les partenaires associés,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 16/10/2010 transférant la compétence SIGil au SIEDS,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 30/10/2015 renouvelant la convention de partenariat SIGil relative à l'échange et l'usage des documents cadastraux et des données composites,

Vu la décision du Président du SIEDS n°21-05-18-D-01-142 relative au renouvellement de 48 conventions de partenariat SIGil pour l'année 2021

Considérant que le SIEDS dispose de la compétence Système d'Information Géographique d'intérêt local (SIGil) et qu'il est désigné comme l'interlocuteur principal vis-à-vis de la DGFIP. ; son rôle de fédérateur est de garantir le bon fonctionnement de l'opération et plus particulièrement d'assurer les relations avec les différents partenaires, de suivre les conventions de partenariat, d'assurer la cohésion des échanges de données entre partenaires par la mise en place et le suivi d'un dictionnaire unique des données échangées et de coordonner la mise en place des moyens de traitement et de communication permettant la mise à disposition des données à chacun des partenaires.

Considérant que l'ensemble des communes du département des Deux-Sèvres ont transféré au SIEDS la compétence facultative Système d'Information Géographique d'intérêt local,

Considérant que la commune souhaite continuer à disposer des services du SIEDS en matière de traitement d'information géographique,

Considérant que, pour formaliser les échanges de données avec les gestionnaires de réseaux de la commune, le SIEDS a mis en place une convention de partenariat SIGil reconductible tous les cinq ans,

Considérant que l'acquisition des mises à jour du plan cadastral informatisé et l'enrichissement par les données des différents partenaires s'avère nécessaire pour conserver un outil de gestion efficace pour les besoins de la commune au service de la population,

Considérant que, d'une part, la plateforme SIGil permet de consulter le cadastre numérisé, les réseaux et les documents d'urbanisme de la commune, de dessiner le patrimoine arboré, d'optimiser la gestion des déchets et de la voirie, de coordonner les chantiers (@ccords79) ; et que, d'autre part, l'outil d'urbanisme (SIGil'urba) permet de gérer et simplifier les procédures d'urbanisme (CU, PC, ...),

Considérant que la plateforme SIGil contient l'outil @ccords79 visant à aider les communes dans son rôle de coordinateur de chantiers et ainsi améliorer la coordination de chantiers entre tous les acteurs du domaine public,

Considérant que la contribution syndicale SIGil de la commune est indexée sur le nombre d'habitants,

Considérant que la commune, dans le cadre du renouvellement de la convention de partenariat SIGil, bénéficie de l'édition d'un plan filaire au format A0 de la commune sur papier glacé.

Le maire propose au conseil municipal de :

- Art.1 : S'acquitter, dans le cadre du transfert de compétence SIGil, de la contribution syndicale annuelle de 180 € (Cent quatre-vingt euros) selon les modalités financières figurant en annexe 1,
- Art.2 : Accepter la convention de renouvellement ci-annexée pour bénéficier de l'ensemble des services du système d'information géographique d'intérêt local développé par le SIEDS,
- Art.3 : Autoriser le maire à signer la convention de renouvellement SIGil pour l'échange et l'usage des documents cadastraux et des données composites ci-annexée pour une durée de 5 ans, et tout document afférent à ce dossier,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le renouvellement de la convention SIGIL pour une contribution syndicale annuelle de 180 € et autorise M. Le Maire à la signer.

Vote Pour : 10

Abstention : 0

Vote contre : 0

POINT SUR LA SITUATION BUDGETAIRE / COMMANDE DE MATERIEL INFORMATIQUE

M. Le Maire présente la situation budgétaire arrêtée au 23/08/2021 :

MAIRIE DE LA CHAPELLE BERTRAND - COMMUNE - 2021

23/08/2021	Situation budgétaire	2 / 2
------------	-----------------------------	-------

Nomenclature	BP	VC/DM	report voté	Budget total	Réalisé total	Dispo.	%Réalisé
Recette	871 427,88	4 594,96		876 022,84	190 042,23	685 980,61	21,69
Fonctionnement	412 677,08	2 547,48		415 224,56	170 361,72	244 862,84	41,03
Investissement	458 750,80	2 047,48		460 798,28	19 680,51	441 117,77	4,27

MAIRIE DE LA CHAPELLE BERTRAND - COMMUNE - 2021

23/08/2021	Situation budgétaire	1 / 2
------------	-----------------------------	-------

Nomenclature	BP	VC/DM	report voté	Budget total	Réalisé total	Dispo.	%Réalisé
Dépense	826 427,88	4 594,96	45 000,00	876 022,84	229 154,05	646 868,79	26,16
Fonctionnement	412 677,08	2 547,48		415 224,56	165 681,00	249 543,56	39,90
Investissement	413 750,80	2 047,48	45 000,00	460 798,28	63 473,05	397 325,23	13,77

Il dit que le niveau des dépenses est très satisfaisant et que nous allons pouvoir sortir une marge d'autofinancement qui nous permettra de présenter un dossier de crédit correct lors de la rénovation de la salle des fêtes.

Parallèlement M. Le Maire rappelle que nous avons prévu au budget des acquisitions de matériels informatiques et signé une convention avec la communauté de communes dans le cadre d'un groupement de commande pour ce matériel. Il dit que les bons de commandes ont été signés et il en présente la synthèse :

	MONTANT HT	MONTANT TTC
Ordinateur portable	533,35 €	640,02 €
Souris (sans fil + ergonomique)	35,00 €	42,00 €
Ecran ordi secrétariat	182,00 €	218,40 €
Ordinateur fixe secrétariat	459,00 €	550,80 €
TOTAL	1 209,35 €	1 451,22 €

DEVIS PORTE LOGEMENT LOCATIF

M. Le Maire informe le Conseil Municipal que la porte d'entrée du logement locatif située le long de la route n'est plus hermétique. Une déclaration préalable de travaux a été faite dans l'hypothèse de son changement en anticipant le délai du fait de la nécessité de l'accord de l'ABF. Des devis ont été demandés à plusieurs menuisiers suite à leurs prescriptions (notamment porte de type fermière en bois):

SYNTHESE DEVIS PORTE LOGEMENT LOCATIF

ENTREPRISE	MONTANT HT	MONTANT TTC
DE JESUS José	1 850,00 €	2 220,00 €
PAITREULT Hervé	1 475,57 €	1 770,68 €
MENUISERIE BODIN	2 798,41 €	2 952,32 €

M. FRAGU émet une autre possibilité qui serait de joindre la porte et d'apposer une porte vitrée en intérieur afin d'isoler cette ouverture.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide de recontacter M. Hervé PAITREULT afin d'échanger sur le projet (changement de porte ou isolation par l'intérieur).

DEVIS VISITES GENERALES PERIODIQUES

M. Le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de la dernière réunion, il a été évoqué l'obligation pour la commune de procéder à des Visites Générales Périodiques notamment pour le tracteur qui est équipé d'un bras de levage (2 visites par an). Après consultation du bureau VERITAS ces Visites doivent être faites pour les installations électriques des bâtiments communaux ainsi que pour l'installation gaz de la salle des fêtes. Des devis ont été demandés (lors de la précédente réunion, un prestataire avait été écarté car les devis présentés étaient trop élevés), M. Le Maire en présente la synthèse :

	BUREAU VERITAS		SOCOTEC	
	HT	TTC	HT	TTC
<i>CHARGEUR TRACTEUR (coût de 2 interventions dans l'année)</i>	100,00 €	120,00 €	140,00 €	168,00 €
<i>INSTALLATION GAZ SALLE DES FETES</i>	90,00 €	108,00 €	120,00 €	144,00 €
<i>1ère VERIFICATION DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES DES 3 BAT</i>	390,00 €	468,00 €	630,00 €	756,00 €
<i>VERIF ANNUELLE INSTALLATIONS ELECTRIQUES DES 3 BAT (MAIRIE/SALLE DES FETES/ATELIER)</i>	310,00 €	372,00 €	570,00 €	684,00 €
	890,00 €	1 068,00 €	1 460,00 €	1 752,00 €

Il est proposé au Conseil Municipal de sélectionner un des deux prestataires et d'autoriser M. Le Maire à signer les devis pour ces Visites Générales Périodiques qui seront mises en place l'année prochaine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la proposition de « Bureau Veritas » et donne tout pouvoir à M. Le Maire pour en signer les devis.

PLUI / TRAME VERTE ET BLEUE

M. Le Maire présente un document qui avait été transmis par l'urbanisme de Parthenay présentant le contenu de cinq ateliers participatifs organisés dans le cadre de l'élaboration du PLUi de Parthenay-Gâtine autour de la thématique de la Trame Verte et Bleue (TVB), qui se sont déroulés du 14 au 16 Juin 2021.

Piloté par le Bureau d'études ECTARE qui accompagne la collectivité sur l'élaboration de son projet Trame Verte et Bleue, l'objectif de ces ateliers était de sensibiliser et d'aménager des temps d'échange entre élus et représentants d'organisations environnementales et agricoles autour de cinq thèmes déterminés : « Trame bocagère », « Rencontre Milieux ouverts / bocage », « Trame noire », « Paysages liés à l'eau », « Ecosystèmes et services écosystémiques ».

Il présente les synthèses des échanges qui se sont déroulés lors de ces ateliers. Il rappelle le rôle important des éleveurs dans l'entretien des haies sur les communes. M. Le Maire incite les Conseillers Municipaux à lire le document afin de pouvoir échanger sur ce projet.

COMMISSION JEUNES

M. Le Maire rappelle qu'il a été évoqué lors du dernier Conseil Municipal le projet de faire participer les jeunes à la vie citoyenne de la commune afin qu'ils se rencontrent, et qu'ils participent éventuellement plus tard à la vie associative communale dans le cadre d'une commission jeunes ou d'un conseil municipal de jeunes. Il dit qu'il a déjà échangé avec plusieurs jeunes qui seraient intéressés. Un recensement des jeunes a été fait via le logiciel population de la mairie comptabilisant ainsi : 3 jeunes de 17 ans, et 25 jeunes entre 11 et 16 ans. M. Le Maire invite les conseillers municipaux à échanger avec ceux qu'ils connaissent afin de les sensibiliser au projet. Avant de le mettre en place, M. Le Maire propose d'inviter M. Alexandre MARTIN vice-président en charge de la jeunesse et de la citoyenneté au sein de la Communauté de communes, Maire de Fénerly lors du prochain Conseil Municipal pour qu'il présente les dispositifs existant. Le Conseil Municipal valide la proposition, un courrier d'invitation lui sera envoyé.

Le Conseil Municipal échange autour d'un budget possible à déterminer pour cette commission et de la présence de terrains sportifs pour les jeunes installés dans d'autres communes.

DIVERS

Panneau logo

M. Le Maire informe le Conseil Municipal que le panneau du logo qui sera apposé sur la mairie coûte 190 € HT. Le montage sera effectué par les agents techniques.

Arrêté permanent RD176-VC La Roulière

M. MIOT dit que le panneau stop à La Roulière suite à l'Arrêté pris par le département n'a pas encore été installé. Des mails avaient été échangés avec leurs services et l'Agence Technique territoriale de Gâtine devait prendre à sa charge les panneaux tandis que la commune était tenu de marquer l'arrêt par une bande de peinture blanche. L'ATT sera recontactée pour savoir ce qu'il en est.

Location salle des mariages association Sacala

M. Le Maire dit que nous avons reçu une demande de l'association Sacala (danse salsa) qui louait déjà la salle des mariages pour leurs répétitions les vendredis soirs de 19h à 22h par signature de conventions (la dernière en 2019). Une délibération en date du 09 septembre 2019 avait été prise par l'ancien Conseil Municipal fixant le montant annuel de la location à 90 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas modifier ce montant et d'établir une nouvelle convention de location avec l'association.

Guirlandes de Noël

M. Le Maire propose de créer un groupe de travail pour l'achat ou la location de guirlandes de Noël. Le Conseil Municipal échange sur la possibilité de mettre des illuminations aux luminaires le long de la route. Le groupe sera constitué de Mmes THOLLET Christelle, PELLETIER Chloé, TURBÉ Anne-Marie et M. CHEVALIER Eric.

Cap Relance

M. Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il était possible de recevoir une dotation de 7 508 € pour la durée du dispositif (dossier à déposer avant le 31 décembre 2021) avec la possibilité de déposer 2 dossiers maximum à un taux de subvention compris entre 30 et 70% (la demande doit être faite avant l'acceptation des travaux). Il avait été évoqué de demander cette subvention pour le curage des fossés. M. FRAGU propose que nous en fassions la demande pour un curage de fossés cette année et un autre l'an prochain.

Départ à la retraite d'Annie JEAN

M. Le Maire informe le Conseil Municipal du départ en retraite d'Annie JEAN au 31 Décembre 2021. Elle est actuellement employée 25 heures par semaine dans lesquelles sont incluses environ 15h d'accompagnement au bus scolaire par semaine hors vacances scolaires. Cette année il est possible qu'aucun enfant ne se rende à l'école Gutenberg ce qui diminuerait ces 15h à 10h environ par semaine. Ainsi les heures restantes seraient essentiellement consacrées au ménage. Il est évoqué la possibilité d'externaliser cette dernière fonction et de ne conserver que l'accompagnement au bus, service obligatoire de par la convention signée avec la Région et la commune de Saurais utilisatrice du service. M. Le Maire dit qu'il faudrait prévoir un courrier pour Mme Marie-Noëlle BEAU (9^{ème} vice-présidente à la Communauté de commune en charge des Ressources Humaines) et M. Louis-Marie GUERINEAU (Maire de Saurais) pour les informer du besoin de trouver un accompagnant au transport scolaire pour 10h par semaine hors vacances scolaires.

Concernant le ménage, il faudrait évaluer le nombre d'heures nécessaires pour l'entretien des locaux de la commune et faire des demandes de devis. Il est évoqué la possibilité d'acheter une machine pour laver le sol de la salle des fêtes.

La séance est levée à 22h20 et la prochaine réunion du Conseil est fixée au Lundi 04 Octobre 2021.